

ville de pully

Municipalité

## Préavis N° 15 - 2017 au Conseil communal

**Comptes année 2016**

**Responsabilité(s) du dossier :**

- Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles,  
M. G. Reichen, syndic

Pully, le 10 mai 2017

## Table des matières

<b>1. Objet du préavis</b>	<b>3</b>
<b>2. Analyse des charges de fonctionnement</b>	<b>4</b>
2.1. Les charges maîtrisables	5
2.2. Les charges non maîtrisables	8
2.2.1. Intérêts passifs	12
2.2.2. Remboursements, participations et subventions à des collectivités	13
2.3. Les charges internes	15
2.4. Analyse des charges - Récapitulation	18
<b>3. Analyse des revenus de fonctionnement</b>	<b>19</b>
3.1. Les revenus fiscaux	20
3.1.1. Impôts sur le revenu et sur la fortune	22
3.1.2. Impôt à la source	24
3.1.3. Impôt spécial sur les étrangers	24
3.1.4. Impôt sur le bénéfice des sociétés	25
3.1.5. Impôt sur le capital des sociétés	27
3.1.6. Droits de mutation	28
3.1.7. Impôts sur les successions et donations	28
3.1.8. Part aux impôts sur les gains immobiliers	29
3.2. Les revenus non fiscaux	31
3.3. Les revenus internes	32
3.4. Analyse des revenus - Récapitulation	34
<b>4. Analyse des charges et des revenus - Récapitulation</b>	<b>36</b>
<b>5. Autofinancement</b>	<b>37</b>
<b>6. Communication</b>	<b>38</b>
<b>7. Programme de législature</b>	<b>38</b>
<b>8. Conclusions</b>	<b>38</b>

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

## 1. Objet du préavis

L'établissement des comptes 2016 a été exécuté conformément au Règlement sur la comptabilité des communes et au plan comptable qui en fait partie intégrante.

Par conséquent, les comptes 2016 de notre Commune présentent un excédent de charges (déficit) d'environ CHF 3.4 mios.

*Tableau comparatif des charges et des revenus entre les comptes 2016, le budget 2016 (y compris les crédits supplémentaires), les comptes 2015 et les comptes 2014 :*

	Comptes 2016	Budget 2016	Comptes 2015	Comptes 2014
Total des charges (avant amortissement découvert)	155'292'969.83	159'438'964.00	154'801'393.78	140'446'675.61
Total des revenus	-151'912'054.13	-158'514'110.00	-160'005'026.17	-152'549'580.66
<b>Résultat (+) Déficit (-) Bénéfice (avant amortissement découvert)</b>	<b>3'380'915.70</b>	<b>924'854.00</b>	<b>-5'203'632.39</b>	<b>-12'102'905.05</b>
Attribution bénéfice à amortissement découvert	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Résultat (+) Déficit (-) Bénéfice (avant utilisation du bénéfice)</b>	<b>3'380'915.70</b>	<b>924'854.00</b>	<b>-5'203'632.39</b>	<b>-12'102'905.05</b>

Ainsi, le déficit de CHF 3'380'915.70 réalisé dans le cadre de l'exercice 2016 a été porté en diminution du capital figurant au passif du bilan.

Par conséquent, le montant du capital de notre Commune se présente de la manière suivante :

• fortune communale - Capital au 1 <sup>er</sup> janvier 2016	CHF	36'117'936.74
• excédent de charges (déficit) de l'exercice 2016	CHF	-3'380'915.70
<b>Fortune communale - Capital au 31 décembre 2016</b>	<b>CHF</b>	<b>32'737'021.04</b>

Il est à noter que l'année 2016 a été influencée par deux séries de crédits supplémentaires présentées au Conseil communal :

Libellé	Impact sur le total des charges (en CHF)	Impact sur le total des revenus (en CHF)	Impact sur le résultat (en CHF)
Crédits supplémentaires, 1 <sup>ère</sup> série, adoptés par le Conseil communal lors de la séance du 25.05.2016	238'000.00	46'000.00	-192'000.00
Crédits supplémentaires, 2 <sup>ème</sup> série, adoptés par le Conseil communal lors de la séance du 23.11.2016	1'444'000.00	1'454'900.00	10'900.00
<b>Total des crédits supplémentaires demandés sur l'exercice 2016</b>	<b>1'682'000.00</b>	<b>1'500'900.00</b>	<b>-181'100.00</b>
Montants selon le budget 2016 voté par le Conseil communal lors de la séance du 10.12.2015	157'756'964.00	157'013'210.00	-743'754.00
<b>Budget 2016 après crédits supplémentaires</b>	<b>159'438'964.00</b>	<b>158'514'110.00</b>	<b>-924'854.00</b>

Ainsi, le budget 2016, corrigé des demandes de crédits supplémentaires, prévoit également un excédent de charges (déficit) de l'ordre de CHF 0.9 mio.

Par conséquent, les tableaux comparatifs figurant dans le présent préavis comprennent les crédits supplémentaires sur le budget 2016 car ces derniers concernent une correction du budget voté par le Conseil communal.

## 2. Analyse des charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement peuvent être distinguées en trois catégories :

- les charges maîtrisables ;
- les charges non maîtrisables ;
- les charges internes.

## 2.1. Les charges maîtrisables

Ce sont celles sur lesquelles la Municipalité exerce un véritable contrôle et peut ainsi prendre des mesures appropriées afin de les contenir dans des proportions acceptables :

Les charges maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- charges relatives aux autorités et personnel ;
- charges relatives aux achats de biens, services et marchandises ;
- charges relatives aux aides et aux subventions octroyées.

**Tableau comparatif des charges maîtrisables entre les comptes 2016 et le budget 2016 (y compris les crédits supplémentaires) :**

Intitulé	Comptes 2016	Budget 2016	Ecart	Ecart (en %)
Autorités et personnel	29'359'517.29	29'648'415.00	-288'897.71	-1.0%
Biens, services et marchandises	23'555'172.95	25'082'245.00	-1'527'072.05	-6.1%
Aides et subventions	6'708'118.71	7'066'690.00	-358'571.29	-5.1%
<b>TOTAL DES CHARGES MAÎTRISABLES</b>	<b>59'622'808.95</b>	<b>61'797'350.00</b>	<b>-2'174'541.05</b>	<b>-3.5%</b>

Il est intéressant de constater que, par rapport au budget 2016 (y compris les crédits supplémentaires), les charges maîtrisables ont diminué d'un peu moins de CHF 2.2 mios, soit une baisse de 3.5%.

Les charges relatives aux autorités et au personnel sont inférieures à ce que prévoyait le budget 2016 (y compris les crédits supplémentaires) (-1.0%). Cet écart est principalement dû aux raisons suivantes :

- recours moins important à du personnel auxiliaire ;
- la contribution extraordinaire dans le cadre de l'assainissement de la caisse de pensions (CIP) a été moins importante que prévu ;
- le budget 2016 prévoyait une indexation des salaires de 0.2%. Il se trouve qu'aucune indexation n'a été octroyée pour l'année 2016 ;
- les frais de formation du personnel ont été moins importants que prévu ;
- les frais de recherche du personnel ont été moins importants que prévu ;
- les jetons de présences dédiés aux différentes commissions ont été moins importants que prévu.

En ce qui concerne les achats de biens, services et marchandises, nous notons une baisse de 6.1% par rapport au budget 2016 (y compris les crédits supplémentaires).

Cette réduction de dépenses se répartit de la manière suivante, selon la nature de charge :

➤ achats d'imprimés et de fournitures de bureau	- CHF	0.1 mio
➤ achats de machines et de matériel d'exploitation	- CHF	0.2 mio
➤ achats et consommation d'électricité	- CHF	0.2 mio
➤ achats et consommation d'eau	- CHF	0.2 mio
➤ achats et consommation de combustibles	- CHF	0.4 mio
➤ honoraires et frais d'expertises	- CHF	0.2 mio
➤ divers postes budgétaires	- CHF	0.2 mio
<b>Total diminution achats de biens, services et marchandises</b>	<b>- CHF</b>	<b><u>1.5 mio</u></b>

Notons également une diminution des charges relatives aux aides et subventions (-5.1%) par rapport au budget 2016 (y compris les crédits supplémentaires). Cette baisse provient en grande partie de notre participation au financement du soin et du maintien à domicile, des aides individuelles de prévoyance sociale ainsi que du réseau d'accueil de l'enfance.

La participation de notre Commune au financement de la Fondation pour l'enfance et la jeunesse se présente de la manière suivante :

Structures	Comptes 2016	Budget 2016	Ecarts (en CHF)	Ecarts (en %)
Nurserie la Tourterelle	294'621.51	291'600.00	3'021.51	1.0%
Nurserie des Alpes	245'664.02	264'600.00	-18'935.98	-7.2%
Garderie du Parc	272'563.94	283'500.00	-10'936.06	-3.9%
UAPE Les Copains	285'852.42	280'800.00	5'052.42	1.8%
UAPE Les Alpes	263'682.52	321'300.00	-57'617.48	-17.9%
Espace jeunes	361'947.13	318'600.00	43'347.13	13.6%
Fondation enfance et jeunesse	555'872.86	380'700.00	175'172.86	46.0%
Garderie du Coteau	153'387.28	151'200.00	2'187.28	1.4%
UAPE Fontanettaz	112'050.36	118'800.00	-6'749.64	-5.7%
APEMS de Loth	136'877.67	224'100.00	-87'222.33	-38.9%
APEMS de Mallieu	14'470.92	64'800.00	-50'329.08	-77.7%
<b>Total participation communale</b>	<b>2'696'990.63</b>	<b>2'700'000.00</b>	<b>-3'009.37</b>	<b>-0.1%</b>

Ainsi, nous constatons que la participation de notre Commune au financement des activités de la Fondation pour l'enfance et la jeunesse est très proche de ce qui a été prévu dans le cadre de l'élaboration du budget 2016 (y compris les crédits supplémentaires).

**Tableau comparatif des charges maîtrisables entre les comptes 2016 et les comptes 2015 :**

Intitulé	Comptes 2016	Comptes 2015	Ecart	Ecart (en %)
Autorités et personnel	29'359'517.29	28'512'386.69	847'130.60	3.0%
Biens, services et marchandises	23'555'172.95	21'981'669.41	1'573'503.54	7.2%
Aides et subventions	6'708'118.71	5'741'087.05	967'031.66	16.8%
<b>TOTAL DES CHARGES MAÎTRISABLES</b>	<b>59'622'808.95</b>	<b>56'235'143.15</b>	<b>3'387'665.80</b>	<b>6.0%</b>

Par rapport à l'année 2015, les charges maîtrisables accusent une progression de 6.0%.

Par conséquent, comparés à l'année 2015, les charges relatives aux autorités et au personnel ont augmenté de 3.0%.

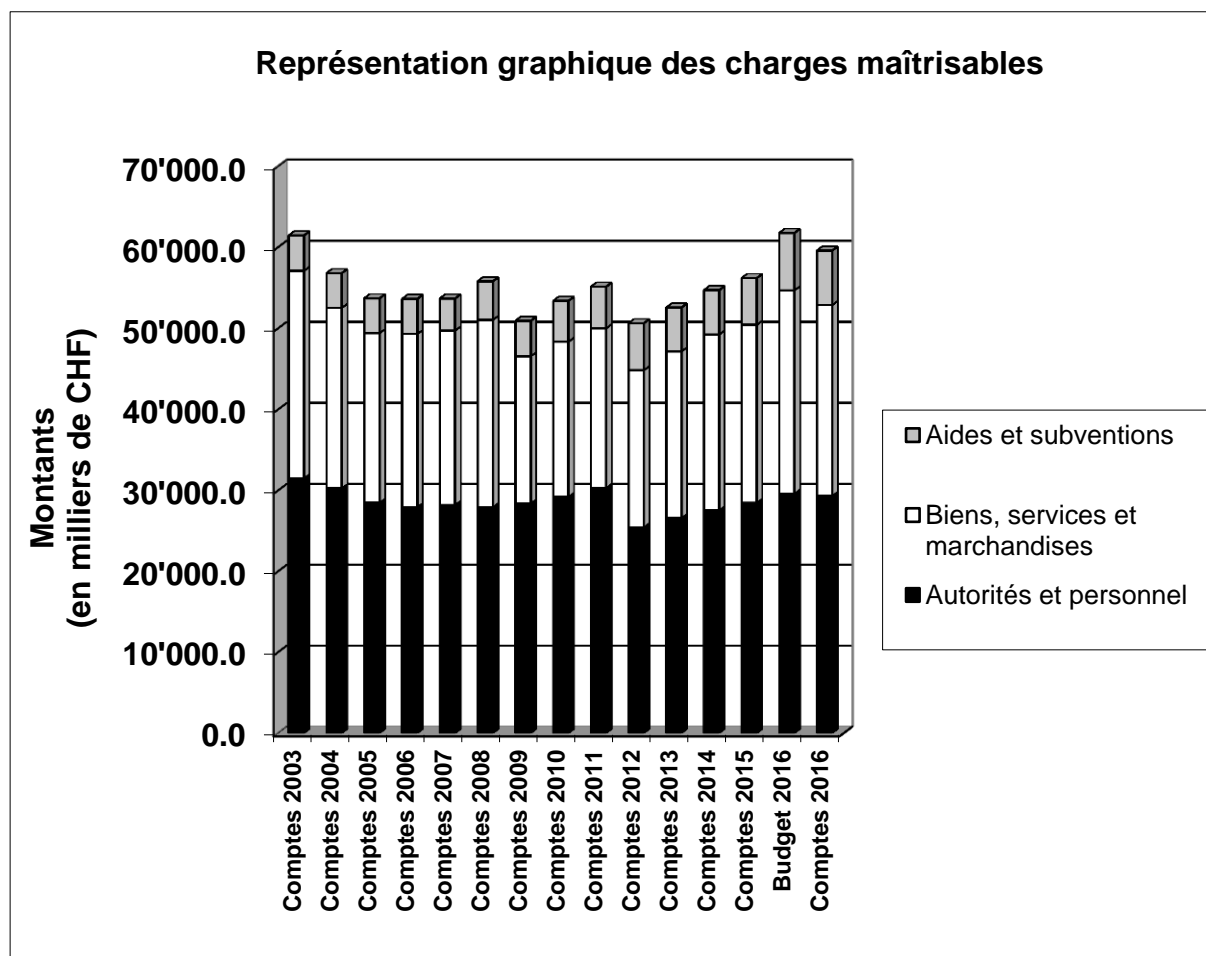
Cette progression provient des éléments suivants :

- augmentation de l'effectif du personnel communal de l'équivalent de 4.70 ETP ;
- augmentations statutaires octroyées durant l'année 2016 ;
- augmentation de l'effectif du personnel auxiliaire.

En ce qui concerne les charges relatives aux achats de biens, services et marchandises, on constate une augmentation de 7.2% par rapport aux comptes de l'année 2015. Ceci s'explique essentiellement par l'achat de mobilier, matériel et de machines, par l'entretien des bâtiments, par l'entretien des canalisations et par les honoraires et prestations de services.

Les aides et subventions sont, quant à elles, en nette progression de 16.8% par rapport à celles constatées dans le cadre du bouclage des comptes 2015. Cette hausse provient essentiellement du soutien de la Commune au Festival Pully à l'Heure du Québec qui se déroule toutes les années paires, de l'augmentation de notre participation au financement des soins à domicile et de l'augmentation de notre participation au financement de la Fondation pour l'enfance et la jeunesse.

Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges maîtrisables depuis l'année 2003 :



Dès l'année 2012, charges maîtrisables sans la police (création association intercommunale).

## 2.2. Les charges non maîtrisables

Ce sont celles sur lesquelles la Municipalité n'exerce pas un véritable contrôle. Par conséquent, ces charges ne peuvent pas faire l'objet de mesures de rationalisation des coûts.

Les charges non maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- charges relatives aux intérêts passifs ;
- charges relatives aux amortissements sur les investissements ;
- charges relatives aux remboursements, aux participations et aux subventions à des collectivités publiques (reports de charges cantonales).



**Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre les comptes 2016 et le budget 2016 (y compris les crédits supplémentaires) :**

Intitulé	Comptes 2016	Budget 2016	Ecart	Ecart (en %)
Intérêts passifs	1'018'583.68	1'705'000.00	-686'416.32	-40.3%
Amortissements	3'888'752.14	4'975'100.00	-1'086'347.86	-21.8%
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	78'215'091.43	79'580'119.00	-1'365'027.57	-1.7%
<b>TOTAL DES CHARGES NON MAITRISABLES</b>	<b>83'122'427.25</b>	<b>86'260'219.00</b>	<b>-3'137'791.75</b>	<b>-3.6%</b>

Nous observons une diminution importante de 40.3% des intérêts passifs par rapport à ce qui a été prévu dans le budget 2016 (y compris les crédits supplémentaires).

Cette nette baisse s'explique pour l'essentiel par le fait, que durant l'année 2016, malgré une progression de l'endettement communal, notre Commune a été en mesure de négocier de nouveaux emprunts à des conditions extrêmement intéressantes.

Les amortissements sont inférieurs de 21.8% à ce qui a été prévu dans le budget 2016 (y compris les crédits supplémentaires). Ceci s'explique essentiellement par des chantiers qui n'ont pas encore fait l'objet d'une clôture définitive par le biais d'une communication au Conseil communal et par conséquent, n'ont pas encore été amortis.

Les remboursements, participations et subventions à des collectivités sont inférieurs à ce qui a été prévu dans le budget 2016 (y compris les crédits supplémentaires) (-1.7%). Notre participation au financement de l'Association intercommunale de Sécurité Est-lausannois (ASEL) a été moins importante de l'ordre de CHF 660'000.00 que ce qui a été prévu dans le budget 2016 et, le même constat peut être établi avec notre participation au financement des transports publics urbain où nous constatons un montant inférieur aux prévisions de l'ordre de CHF 440'000.00.

*Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre les comptes 2016 et les comptes 2015 :*

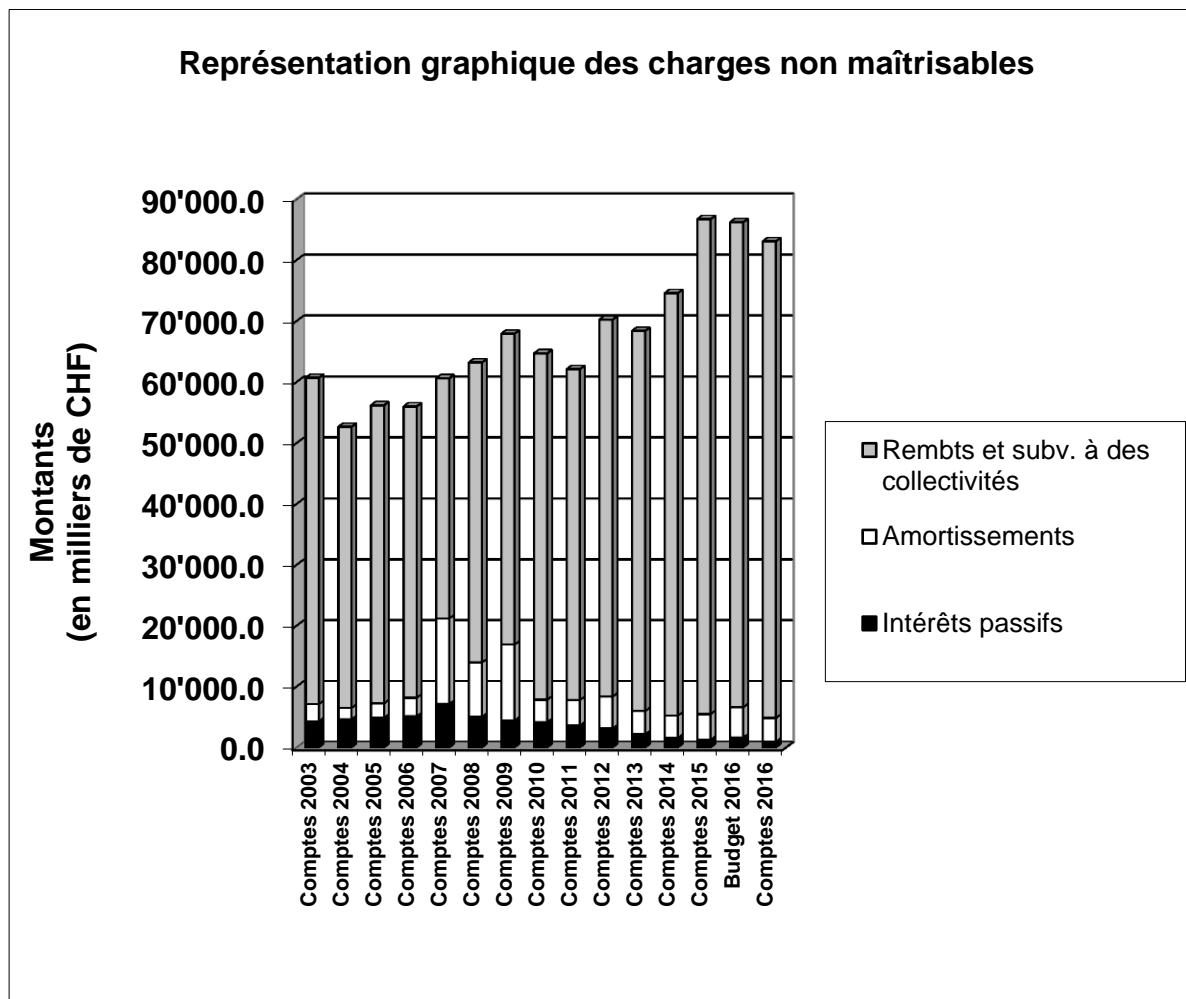
Intitulé	Comptes 2016	Comptes 2015	Ecart	Ecart (en %)
Intérêts passifs	1'018'583.68	1'335'637.60	-317'053.92	-23.7%
Amortissements	3'888'752.14	4'213'479.26	-324'727.12	-7.7%
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	78'215'091.43	81'219'703.83	-3'004'612.40	-3.7%
<b>TOTAL DES CHARGES NON MAITRISABLES</b>	<b>83'122'427.25</b>	<b>86'768'820.69</b>	<b>-3'646'393.44</b>	<b>-4.2%</b>

La diminution des intérêts de 23.7% par rapport aux comptes de l'année 2015 provient des conditions de renouvellement d'emprunts beaucoup plus favorables qu'elles ne l'étaient auparavant. Ainsi, la dette communale a progressé de CHF 10.0 mios durant l'exercice 2016 afin de se situer à la somme de CHF 80.0 mios au 31 décembre 2016.

La baisse des amortissements provient pour l'essentiel des défalcatons d'impôts moins importantes sur l'exercice 2016 par rapport à celles constatées lors du bouclage des comptes de l'année 2015.

La diminution de 3.7% des charges relatives aux remboursements, participations et subventions à des collectivités est causée principalement par le décompte final 2014 de la péréquation qui est intervenu durant l'année 2015 et qui nous a été largement défavorable. Il est à noter que le décompte final 2015 de la péréquation comptabilisé sur l'exercice 2016 nous a été très légèrement favorable.

Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges non maîtrisables depuis l'année 2003 :

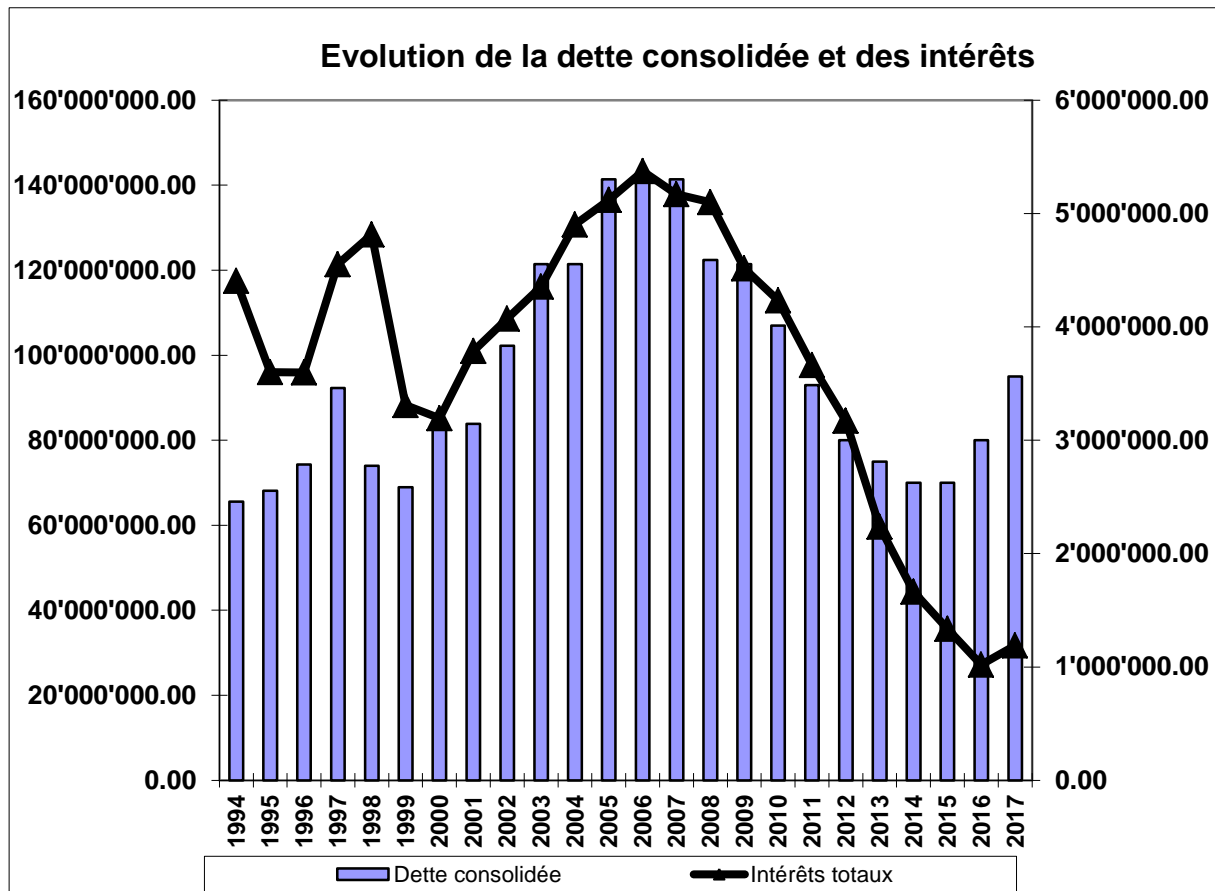


### 2.2.1. Intérêts passifs

Veillez trouver ci-dessous, un tableau montrant l'évolution de la dette brute consolidée de la Ville de Pully, ainsi que les intérêts qui y sont rattachés :

Années		Dette consolidée	Intérêts totaux
1994	Comptes	65'550'553.40	4'405'287.04
1995	Comptes	68'115'154.55	3'599'709.27
1996	Comptes	74'309'000.00	3'598'573.93
1997	Comptes	92'259'000.00	4'553'487.51
1998	Comptes	74'009'000.00	4'815'280.22
1999	Comptes	68'957'000.00	3'309'793.43
2000	Comptes	83'907'000.00	3'193'938.21
2001	Comptes	83'857'000.00	3'787'102.44
2002	Comptes	102'207'000.00	4'072'462.03
2003	Comptes	121'400'000.00	4'354'449.48
2004	Comptes	121'400'000.00	4'903'018.29
2005	Comptes	141'400'000.00	5'121'175.39
2006	Comptes	141'400'000.00	5'375'618.72
2007	Comptes	141'400'000.00	5'169'590.02
2008	Comptes	122'400'000.00	5'100'479.79
2009	Comptes	121'400'000.00	4'515'667.24
2010	Comptes	107'000'000.00	4'234'150.23
2011	Comptes	93'000'000.00	3'662'552.82
2012	Comptes	80'000'000.00	3'171'421.49
2013	Comptes	75'000'000.00	2'235'811.46
2014	Comptes	70'000'000.00	1'664'312.12
2015	Comptes	70'000'000.00	1'335'637.60
2016	Comptes	80'000'000.00	1'018'583.68
2017	Prévision	95'000'000.00	1'190'500.00

Graphique montrant l'évolution de la dette brute consolidée ainsi que les intérêts depuis l'année 1994 jusqu'en 2017 :



### 2.2.2. Remboursements, participations et subventions à des collectivités

La participation 2016 aux charges cantonales et à la péréquation prend notamment en considération notre quote-part :

- aux transports publics ;
- au fonds de péréquation directe horizontale ;
- à la facture sociale ;
- à la réforme policière.

**Composition de notre participation à la péréquation directe horizontale ainsi qu'à la facture sociale comptabilisée dans les comptes de l'année 2016 :**

Régimes	Montant acomptes 2016	Résultat décompte définitif 2015	Montant net sur 2016	Budget 2016 (sans crédits suppl.)	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Acomptes participation fonds péréquation directe horizontale	22'895'296	516'049	23'411'345	22'895'300	516'045	2.3%
Retour fonds de péréquation	-12'477'900	-126'768	-12'604'668	-12'477'900	-126'768	-1.0%
Dépenses thématiques	-1'811'612	-1'218'104	-3'029'716	-1'811'600	-1'218'116	-67.2%
<b>Montant net péréquation directe horizontale</b>	<b>8'605'784</b>	<b>-828'823</b>	<b>7'776'961</b>	<b>8'605'800</b>	<b>-828'839</b>	<b>-9.6%</b>
<b>Montant total participation financement facture sociale</b>	<b>35'147'993</b>	<b>673'076</b>	<b>35'821'069</b>	<b>35'148'000</b>	<b>673'069</b>	<b>1.9%</b>
<b>Réforme policière</b>	<b>1'665'544</b>	<b>-40'391</b>	<b>1'625'153</b>	<b>1'665'500</b>	<b>-40'347</b>	<b>-2.4%</b>
<b>Total des charges péréquatives</b>	<b>45'419'321</b>	<b>-196'138</b>	<b>45'223'183</b>	<b>45'419'300</b>	<b>-196'117</b>	<b>-0.4%</b>

Le décompte final de la péréquation de l'année 2015 a été très proche des acomptes qui ont été versés.

Le décompte définitif de la péréquation relatif à l'année 2016 interviendra dans le courant de l'année 2017 (août-septembre) et, par conséquent, influencera le résultat de l'année 2017. Il est à noter que ce décompte devrait être, selon toute vraisemblance, favorable, car les recettes fiscales réalisées dans le cadre du bouclage des comptes 2016 ont été moins importantes que celles réalisées durant l'année 2015.

Le montant total de la facture sociale à la charge des communes vaudoises pour l'année 2015 est d'environ CHF 34.3 millions supérieur à ce qui a été prévu dans le cadre du budget 2015 (+5.1%).

En points d'impôts, voici ce que représente la facture sociale depuis 1994 :

• 1994	15 points d'impôts	(valeur du point : CHF 650'000.00)
• 1995	15 points d'impôts	
• 1996	16 points d'impôts	
• 1997	15 points d'impôts	
• 1998	23 points d'impôts	
• 1999	21 points d'impôts	
• 2000	21 points d'impôts	
• 2001	20 points d'impôts	
• 2002	24 points d'impôts	
• 2003	28 points d'impôts	
• 2004	34 points d'impôts	
• 2005	39 points d'impôts	
• 2006	27 points d'impôts	
• 2007	17 points d'impôts	
• 2008	20 points d'impôts	
• 2009	19 points d'impôts	
• 2010	24 points d'impôts	
• 2011	20 points d'impôts	
• 2012	21 points d'impôts	
• 2013	20 points d'impôts	
• 2014	21 points d'impôts	
• 2015	29 points d'impôts	
• 2016	27 points d'impôts	(valeur du point : CHF 1'309'000.00)

Le système péréquatif entré en vigueur en 2011 nous semble être défavorable par rapport à celui qui a été en vigueur jusqu'en 2010. En effet, nous constatons qu'au niveau du financement de la facture sociale, nous payons plus de l'équivalent de trois points d'impôts. De plus, il ne faut pas oublier que le nouveau système péréquatif a été assorti d'une bascule de six points en faveur du Canton. Dans ce contexte, notre Commune, dans le cadre du système péréquatif actuel, paye plus qu'auparavant, de l'équivalent d'environ neuf points d'impôts.

Pour les prochaines années, notre participation au financement de la facture sociale devrait encore augmenter à cause notamment de la révision partielle du système péréquatif qui devrait déployer ses premiers effets dès l'exercice 2017 déjà.

### **2.3. Les charges internes**

Ces charges sont, comme leur nom l'indique, des charges qui proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'administration communale.

Les charges internes sont composées des éléments suivants :

- charges relatives aux imputations internes ;
- charges relatives aux attributions aux fonds et financements spéciaux.

**Tableau comparatif des charges internes entre les comptes 2016 et le budget 2016 (y compris les crédits supplémentaires) :**

Intitulé	Comptes 2016	Budget 2016	Ecart	Ecart (en %)
Imputations internes (charges)	10'529'815.13	10'512'370.00	17'445.13	0.2%
Attribution aux fonds et financements spéciaux	2'017'918.50	869'025.00	1'148'893.50	132.2%
<b>TOTAL DES CHARGES INTERNES</b>	<b>12'547'733.63</b>	<b>11'381'395.00</b>	<b>1'166'338.63</b>	<b>10.2%</b>

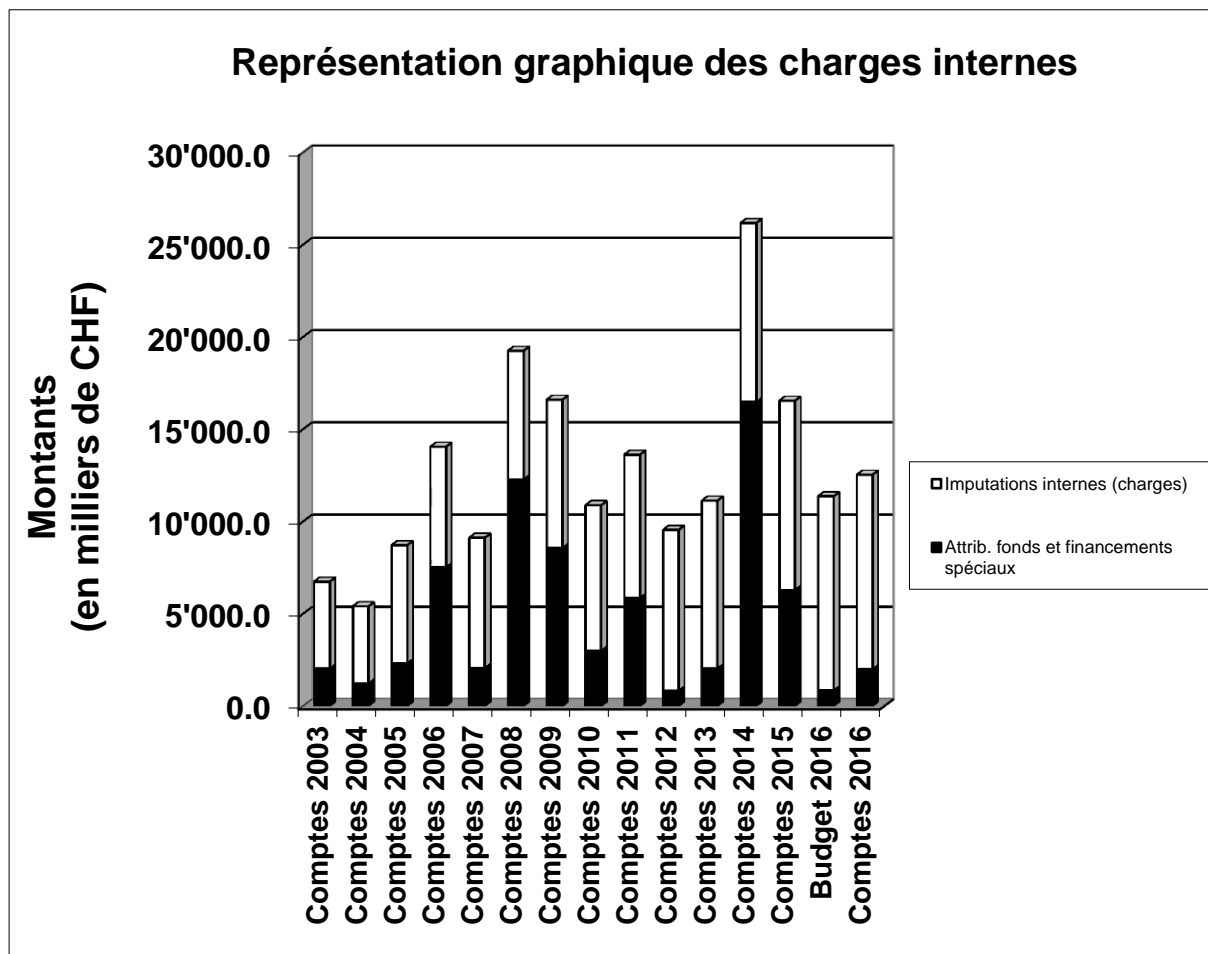
L'écart constaté d'environ CHF 1.1 mio concernant les attributions aux fonds et financements spéciaux entre les comptes 2016 et le budget 2016 provient pour l'essentiel de l'égalisation des résultats réalisés sur les différents réseaux. En effet, suite à la décision du Tribunal fédéral donnant raison à notre Commune sur le calcul de la taxe de base sur l'élimination et le traitement des déchets, les montants ont pu être enfin facturés aux recourants déboutés. Par conséquent, le résultat de l'année 2016 relatif au traitement et à l'élimination des déchets a été exceptionnellement élevé. De plus, le résultat réalisé sur le réseau électrique a été également bien meilleur que prévu.

**Tableau comparatif des charges internes entre les comptes 2016 et les comptes 2015 :**

Intitulé	Comptes 2016	Comptes 2015	Ecart	Ecart (en %)
Imputations internes (charges)	10'529'815.13	10'246'417.61	283'397.52	2.8%
Attribution aux fonds et financements spéciaux	2'017'918.50	6'310'783.33	-4'292'864.83	-68.0%
<b>TOTAL DES CHARGES INTERNES</b>	<b>12'547'733.63</b>	<b>16'557'200.94</b>	<b>-4'009'467.31</b>	<b>-24.2%</b>



Graphique de la composition et de l'évolution des charges internes depuis l'année 2003 :

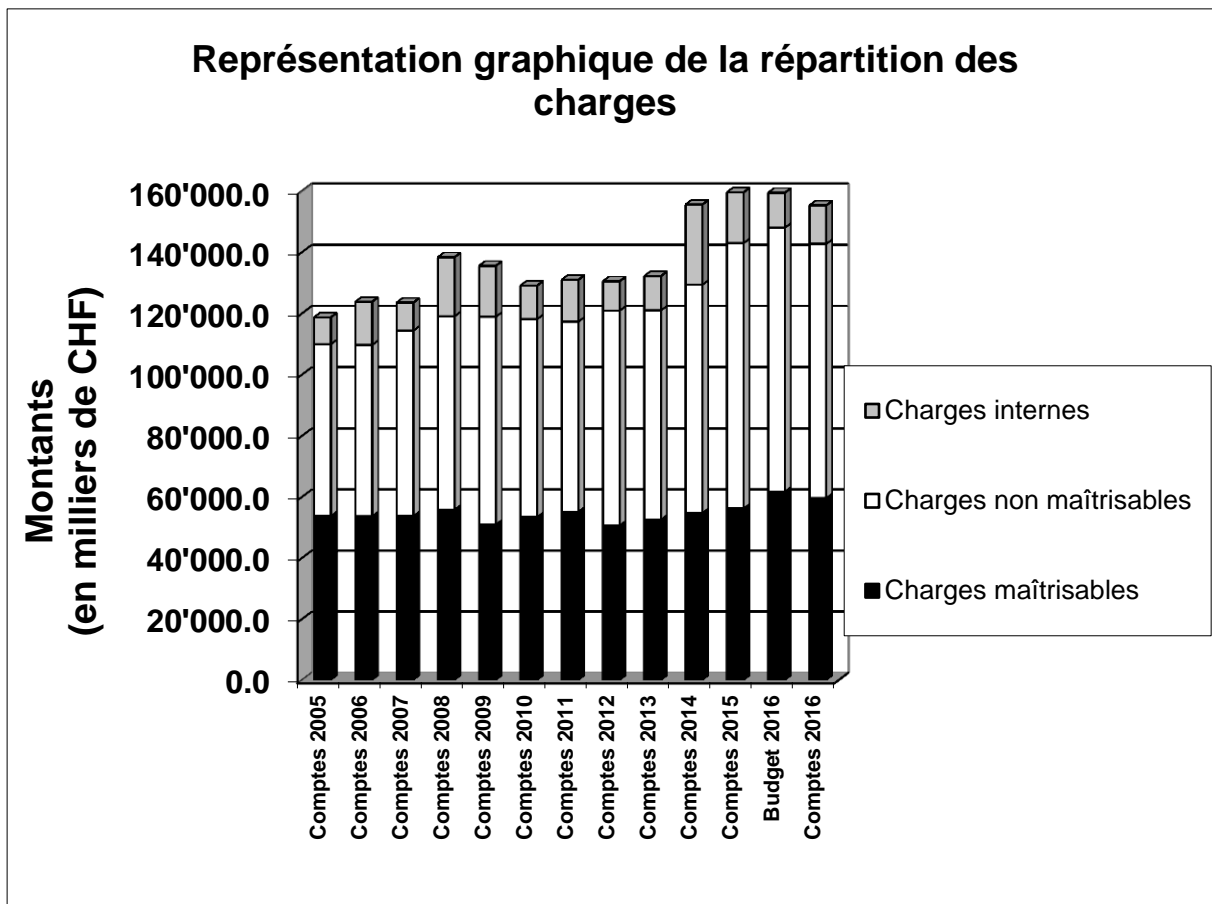


## 2.4. Analyse des charges - Récapitulation

*Tableau récapitulatif des charges relatives aux comptes 2016, au budget 2016 (y compris les crédits supplémentaires), aux comptes 2015 ainsi qu'aux comptes 2014 :*

Intitulé	Comptes 2016	Budget 2016	Comptes 2015	Comptes 2014
Autorités et personnel	29'359'517.29	29'648'415.00	28'512'386.69	27'588'122.80
Biens, services et marchandises	23'555'172.95	25'082'245.00	21'981'669.41	21'698'320.42
Aides et subventions	6'708'118.71	7'066'690.00	5'741'087.05	5'450'621.10
<b><i>Sous-total charges maîtrisables</i></b>	<b>59'622'808.95</b>	<b>61'797'350.00</b>	<b>56'235'143.15</b>	<b>54'737'064.32</b>
Intérêts passifs	1'018'583.68	1'705'000.00	1'335'637.60	1'664'312.12
Amortissements	3'888'752.14	4'975'100.00	4'213'479.26	3'646'456.40
Rembts et subv. à des collectivités	78'215'091.43	79'580'119.00	81'219'703.83	69'322'151.37
<b><i>Sous-total charges non maîtrisables</i></b>	<b>83'122'427.25</b>	<b>86'260'219.00</b>	<b>86'768'820.69</b>	<b>74'632'919.89</b>
Attrib. fonds et financements spéciaux	2'017'918.50	869'025.00	6'310'783.33	16'489'596.01
Imputations internes (charges)	10'529'815.13	10'512'370.00	10'246'417.61	9'698'944.39
<b><i>Sous-total charges internes</i></b>	<b>12'547'733.63</b>	<b>11'381'395.00</b>	<b>16'557'200.94</b>	<b>26'188'540.40</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>155'292'969.83</b>	<b>159'438'964.00</b>	<b>159'561'164.78</b>	<b>155'558'524.61</b>

Graphique de la répartition et de l'évolution des charges totales depuis l'année 2003 :



### 3. Analyse des revenus de fonctionnement

Les revenus de fonctionnement peuvent être distingués en trois catégories :

- les revenus fiscaux ;
- les revenus non fiscaux ;
- les revenus internes.

### 3.1. Les revenus fiscaux

Il s'agit des revenus les plus importants. Ce sont ceux qui sont inclus dans l'arrêté d'imposition :

- impôts sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques ;
- impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales ;
- impôt foncier ;
- droits de mutation ;
- impôts sur les successions et donations ;
- impôt sur les chiens et taxes diverses
- patentes et concessions ;
- part des impôts sur les gains immobiliers ;
- redistribution de la taxe sur le CO<sup>2</sup>

*Tableau comparatif des revenus fiscaux entre les comptes 2016 et le budget 2016 (y compris les crédits supplémentaires) :*

Intitulé	Comptes 2016 (Taux de 61.0)	Budget 2016 (Taux de 61.0)	Ecart	Ecart (en %)
Impôts sur le revenu	54'117'737.57	61'400'000.00	-7'282'262.43	-11.9%
Impôt sur la fortune	16'237'303.13	13'600'000.00	2'637'303.13	19.4%
Impôt à la source	1'974'307.36	1'500'000.00	474'307.36	31.6%
Impôt spécial des étrangers	3'385'875.18	2'700'000.00	685'875.18	25.4%
<b>Total impôts sur le revenu et sur la fortune personnes physiques</b>	<b>75'715'223.24</b>	<b>79'200'000.00</b>	<b>-3'484'776.76</b>	<b>-4.4%</b>
Impôts sur le bénéfice	6'551'378.90	7'500'000.00	-948'621.10	-12.6%
Impôt sur le capital	327'855.25	250'000.00	77'855.25	31.1%
Impôt complémentaire immeubles	390'224.00	400'000.00	-9'776.00	-2.4%
<b>Total impôts sur le bénéfice et sur le capital personnes morales</b>	<b>7'269'458.15</b>	<b>8'150'000.00</b>	<b>-880'541.85</b>	<b>-10.8%</b>
Impôt foncier	3'144'461.10	3'000'000.00	144'461.10	4.8%
Droits de mutation	2'938'483.90	3'200'000.00	-261'516.10	-8.2%
Impôts sur les successions et donations	3'392'751.30	5'300'000.00	-1'907'248.70	-36.0%
Impôt sur les chiens et taxes diverses	50'350.00	47'000.00	3'350.00	7.1%
Patentes et concessions	25'439.40	10'500.00	14'939.40	142.3%
Part aux impôts sur les gains immobiliers	1'489'359.25	3'000'000.00	-1'510'640.75	-50.4%
Redistribution de la taxe sur le CO2	15'090.05	0.00	15'090.05	
<b>TOTAL DES REVENUS FISCAUX</b>	<b>94'040'616.39</b>	<b>101'907'500.00</b>	<b>-7'866'883.61</b>	<b>-7.7%</b>

Ainsi, nous constatons que les recettes fiscales réalisées dans le cadre du bouclage des comptes de l'année 2016 sont globalement nettement inférieures à celles qui ont été prévues dans le budget 2016 (y compris les crédits supplémentaires). Il est à noter que les estimations incluses dans le budget 2016 ont été calculées sur la base des derniers comptes

bouclés au moment de l'élaboration du budget, soit les comptes 2014. Il se trouve que les recettes fiscales réalisées en 2014 sont nettement supérieures à celles réalisées dans le cadre des boucllements des années 2015 et 2016.

### 3.1.1. Impôts sur le revenu et sur la fortune

Le détail de ce type d'impôts se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt sur le Revenu (en CHF)	Impôt sur la fortune (en CHF)
<b>Total des acomptes 2016 facturés</b>	<b>44'037'870.75</b>	<b>11'395'263.15</b>
<b><u>Décomptes après déduction des acomptes</u></b>		
Année fiscale 2015	4'155'473.04	1'159'090.32
Année fiscale 2014	2'604'002.35	1'129'643.03
Année fiscale 2013	-46'882.84	655'507.86
Année fiscale 2012	871'613.29	356'330.43
Année fiscale 2011	429'245.07	328'914.64
Année fiscale 2010	46'696.95	177'077.56
Année fiscale 2009	201'473.55	194'527.65
Année fiscale 2008	210'428.01	180'258.05
Année fiscale 2007	158'294.24	217'105.71
Année fiscale 2006	208'938.55	214'827.75
Année fiscale 2005	134'877.25	143'244.58
Année fiscale 2004	98'874.45	101'957.40
Année fiscale 2003	5'571.45	-1'230.85
Année fiscale 2002	-1'224.90	-5'557.15
Année fiscale 2001	-2'449.75	-5'557.20
Année fiscale 2000	-14'272.00	-2'049.90
Année fiscale 1999	-14'272.00	-2'049.90
<b>Total décomptes années antérieures</b>	<b>9'046'386.71</b>	<b>4'842'039.98</b>
<b><u>Impôt sur les prestations en capital</u></b>		
Année fiscale 2016	754'423.30	
Année fiscale 2015	127'760.15	
Année fiscale 2014	28'423.80	
Année fiscale 2013	-3'703.30	
Année fiscale 2012	-2'058.60	
Année fiscale 2011	-4'473.80	
Année fiscale 2010	-7'291.20	
Année fiscale 2009	-13'765.45	
Année fiscale 2008	-3'534.85	
Année fiscale 2006	-313.80	
Année fiscale 2005	-1'127.75	
Année fiscale 2004	-4'389.60	
Année fiscale 2003	-1'206.30	
Année fiscale 2002	-3'188.80	
Année fiscale 2001	-2'506.90	
<b>Total impôt sur prestations en capital</b>	<b>863'046.90</b>	
<b>Total des amendes</b>	<b>-78'963.00</b>	
<b>Total des activités dirigeantes</b>	<b>-183'444.10</b>	
<b>Total impôt à la source mixte</b>	<b>658'480.41</b>	
<b>Total de l'impôt sur les frontaliers</b>	<b>130'183.05</b>	
<b>Impôt récupéré sur les personnes physiques</b>	<b>61'780.91</b>	
<b>Imputation forfaitaire personnes physiques</b>	<b>-417'602.01</b>	
<b>Remboursement impôt ecclésiastique</b>	<b>-2.05</b>	
<b>Total comptabilisé sur l'année 2016</b>	<b>54'117'737.57</b>	<b>16'237'303.13</b>

L'avancement des taxations est à peu près au même niveau que par rapport à l'année 2016. En effet, nous remarquons que le niveau des taxations concernant l'année antérieure est d'environ 67% tant en 2016 qu'en 2015.

Ainsi, en 2016, par rapport à l'année 2015, nous constatons une diminution des acomptes relatifs à l'impôt sur le revenu de l'ordre de 2.4% alors qu'ils augmentent de 4.1% pour l'impôt sur la fortune. Néanmoins, il y a lieu de corriger ces chiffres en tenant compte de la baisse du taux d'imposition de 2 points d'impôts qui est intervenue dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Par conséquent, en prenant en compte un même taux d'imposition entre les années 2016 et 2015, nous constatons que les acomptes sur l'impôt sur le revenu ont progressé de 0.8% par rapport à l'année 2015 et de 7.5% pour l'impôt sur la fortune. Le budget 2016 prévoyait quant à lui, une progression des acomptes de 2.0% pour l'impôt sur le revenu et de 4.0% pour l'impôt sur la fortune.

Nous constatons ainsi que le montant de l'impôt sur le revenu se trouve à peu près au même niveau que celui constaté lors du bouclage des comptes de l'année 2015 (en tenant compte de la baisse du taux d'imposition de 2 points d'impôts), soit à un niveau inférieur à celui constaté lors du bouclage des comptes de l'année 2014. Ceci confirme le constat de stagnation voire de diminution des recettes fiscales liées à l'impôt sur le revenu.

En ce qui concerne l'impôt sur la fortune, nous ne pouvons que constater sa forte progression, malgré un taux d'imposition diminué de l'équivalent de deux points d'impôts. Ce phénomène s'explique selon toute vraisemblance par l'amnistie fiscale partielle en vigueur actuellement dans le Canton de Vaud. En effet, afin d'encourager les déclarations spontanées, des allègements importants sont prévus si le contribuable annonce spontanément ses éléments non déclarés. Il est fort probable qu'un nombre important de contribuables ont profité de cette occasion afin de déclarer des éléments de leur fortune qui ne l'avaient pas été auparavant.

De plus, par rapport au budget 2016, les décomptes de l'impôt sur le revenu suite aux taxations des années antérieures sont inférieurs d'environ CHF 3.5 millions.

Ainsi, pour résumer, l'écart négatif d'environ CHF 4.6 millions constaté sur les impôts sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques (hors impôts à la source et sur les étrangers) par rapport au budget 2016 s'explique de la manière suivante :

---

• diminution des taxations relatives aux années antérieures (impôts sur le revenu et sur la fortune)	- CHF	1.6 mio
• diminution des montants des acomptes (impôts sur le revenu et sur la fortune)	- CHF	0.3 mio
• augmentation de l'impôt forfaitaire sur les personnes physiques	- CHF	0.4 mio
• diminution de l'impôt sur les prestations en capital	- CHF	0.1 mio
• diminution des amendes	- CHF	0.1 mio
• augmentation des activités dirigeantes	- CHF	0.1 mio
• diminution de l'impôt récupéré sur les personnes physiques	- CHF	0.1 mio
• diminution de l'impôt à la source mixte	- CHF	1.9 mio
<b>Total</b>	- CHF	<b>4.6 mios</b>

### 3.1.2. Impôt à la source

Par rapport au budget 2016 (y compris les crédits supplémentaires), l'impôt à la source accuse une augmentation d'environ CHF 0.5 mio, soit de 31.6%. Cette progression provient essentiellement de la modification du processus de perception de l'impôt à la source qui a pour conséquence une accélération de la procédure.

### 3.1.3. Impôt spécial sur les étrangers

Par rapport au budget 2016 (y compris les crédits supplémentaires), l'impôt spécial sur les étrangers augmente d'environ CHF 0.7 mio, soit de 25.4%.



Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt spécial sur les étrangers (en CHF)
<b><i>Total des acomptes 2016 facturés</i></b>	<b>2'922'376.40</b>
<b><u><i>Décomptes après déduction des acomptes</i></u></b>	
Année fiscale 2015	389'973.15
Année fiscale 2014	289'436.73
Année fiscale 2013	-18'920.20
Année fiscale 2012	-102'860.40
Année fiscale 2011	-73'140.65
Année fiscale 2010	845.90
Année fiscale 2009	-22'300.70
Année fiscale 2008	53.50
Année fiscale 2007	120.95
Année fiscale 2006	83.65
Année fiscale 2005	206.85
<b><i>Total des décomptes après déduction des acomptes</i></b>	<b>463'498.78</b>
<b>Total impôt spécial sur les étrangers</b>	<b>3'385'875.18</b>

Par rapport aux comptes 2015, nous constatons que cet impôt progresse d'environ CHF 750'000.00, soit une hausse de 28.4%.

Ceci s'explique essentiellement par une augmentation de l'ordre de CHF 400'000.00 des décomptes des années antérieures et d'approximativement CHF 350'000.00 des acomptes. La progression des acomptes s'explique par une hausse du nombre de contribuables soumis à cet impôt.

### 3.1.4. Impôt sur le bénéfice des sociétés

Cet impôt a engendré des recettes inférieures d'environ CHF 950'000.00 par rapport à celles prévues dans le cadre du budget 2016, soit une diminution de 12.6%.

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt sur le bénéfice des sociétés (en CHF)
Total des acomptes facturés pour l'année 2016	5'434'814.30
Total des acomptes facturés pour l'année 2017	230'266.60
<b><i>Total des acomptes facturés durant l'année 2016</i></b>	<b><i>5'665'080.90</i></b>
<b><u>Décomptes après déduction des acomptes</u></b>	
Année fiscale 2015	345'838.10
Année fiscale 2014	-102'736.85
Année fiscale 2013	578'684.25
Année fiscale 2012	161'959.05
Année fiscale 2011	-90'356.00
Année fiscale 2010	1'383.05
Année fiscale 2009	524.35
Année fiscale 2008	766.90
Année fiscale 2007	2'982.55
Année fiscale 2006	29.95
Année fiscale 2005	-6'273.15
Année fiscale 2004	-12'756.05
<b><i>Total des décomptes après déduction des acomptes</i></b>	<b><i>880'046.15</i></b>
<b><i>Impôt minimum - Recettes brutes</i></b>	<b><i>6'251.85</i></b>
<b>Total de l'impôt sur le bénéfice des sociétés</b>	<b>6'551'378.90</b>

Par rapport aux comptes 2015, nous constatons que cet impôt est en nette diminution d'environ CHF 1.7 mio, soit une baisse de 21.0%.

Cette diminution des recettes liées à l'impôt sur le bénéfice des sociétés provient essentiellement de trois éléments :

- diminution des acomptes facturés - CHF 0.4 mio
- diminution des décomptes après déduction des acomptes - CHF 1.2 mio
- diminution des impôts récupérés après défalcation - CHF 0.1 mio

De plus, il ne faut pas oublier que l'impôt sur le bénéfice est une recette que l'on peut qualifier d'aléatoire. En effet, ce type de revenus est directement lié à la situation conjoncturelle et peut par conséquent très fortement varier d'une année à l'autre.

### 3.1.5. Impôt sur le capital des sociétés

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt sur le capital des sociétés (en CHF)
<b><i>Total des acomptes facturés durant l'année 2016</i></b>	<b>332'756.65</b>
<b><u><i>Décomptes après déduction des acomptes</i></u></b>	
Année fiscale 2015	-23'657.10
Année fiscale 2014	17'722.30
Année fiscale 2013	1'024.40
Année fiscale 2012	362.80
Année fiscale 2011	-96.15
Année fiscale 2010	-113.55
Année fiscale 2009	-144.10
<b><i>Total des décomptes après déduction des acomptes</i></b>	<b>-4'901.40</b>
<b>Total de l'impôt sur le capital des sociétés</b>	<b>327'855.25</b>

Par rapport aux comptes 2015, les recettes fiscales relatives à l'impôt sur le capital des personnes morales est en augmentation d'environ CHF 45'000.00, soit une hausse de 15.5%.

Cette progression est essentiellement due à la hausse des acomptes.

### 3.1.6. Droits de mutation

Nous constatons une diminution de cette catégorie d'impôt s'environ CHF 260'000.00 par rapport au budget 2016, soit une baisse de 8.2%.

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Droits de mutation (en CHF)
<b><u>Imposition droits de mutation - Personnes physiques</u></b>	
Année fiscale 2016	1'862'544.65
Année fiscale 2015	447'102.25
Année fiscale 2014	19'436.10
<b>Total droits de mutation personnes physiques</b>	<b>2'329'083.00</b>
<b><u>Imposition droits de mutation personnes morales</u></b>	
Année fiscale 2016	196'674.50
Année fiscale 2015	411'928.00
Année fiscale 2014	798.40
<b>Total droits de mutation - Personnes morales</b>	<b>609'400.90</b>
<b>Total des droits de mutation</b>	<b>2'938'483.90</b>

Par rapport aux comptes 2015, les recettes fiscales relatives aux droits de mutation sont en diminution d'environ CHF 310'000.00, soit une baisse de 9.5%. Cette diminution s'explique en grande partie par le nombre de dossiers traités qui a baissé entre les années 2015 et 2016 (-56 dossiers).

### 3.1.7. Impôts sur les successions et donations

Nous constatons une forte diminution de cette catégorie d'impôt d'environ CHF 1.9 mio par rapport au budget 2016, soit une baisse de 36.0%.

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôts sur les successions et donations (en CHF)
<b><u>Imposition sur les successions et donations</u></b>	
Année fiscale 2016	55'327.30
Année fiscale 2015	1'397'593.30
Année fiscale 2014	209'375.00
Année fiscale 2013	1'269'222.30
Année fiscale 2012	114'519.40
Année fiscale 2011	5'810.70
Année fiscale 2010	314'000.00
Année fiscale 2006	12'436.90
Année fiscale 2004	2'232.10
Année fiscale 2003	12'234.30
<b>Total impôts sur les successions et donations</b>	<b>3'392'751.30</b>

Durant l'année 2016, les Autorités fiscales cantonales ont traité 41 dossiers concernant notre Commune, soit 2 cas de plus que durant l'année 2015.

De plus, il est important de préciser que deux dossiers dépassent la somme de CHF 1.0 mio chacun.

L'estimation des recettes liées à ce type d'impôt est extrêmement difficile car elles peuvent varier d'une manière très importante d'une année à l'autre.

### 3.1.8. Part aux impôts sur les gains immobiliers

Nous constatons une nette diminution de cette catégorie d'impôt d'environ CHF 1.5 mio par rapport au budget 2016, soit une baisse de 50.4%.

Par rapport aux comptes 2015, les recettes fiscales relatives aux gains immobiliers est en nette diminution d'environ CHF 770'000.00, soit une baisse de 34.0%.

Il est à noter que durant l'exercice 2016, les Autorités fiscales cantonales ont traité 21 dossiers de moins que durant l'exercice 2015.

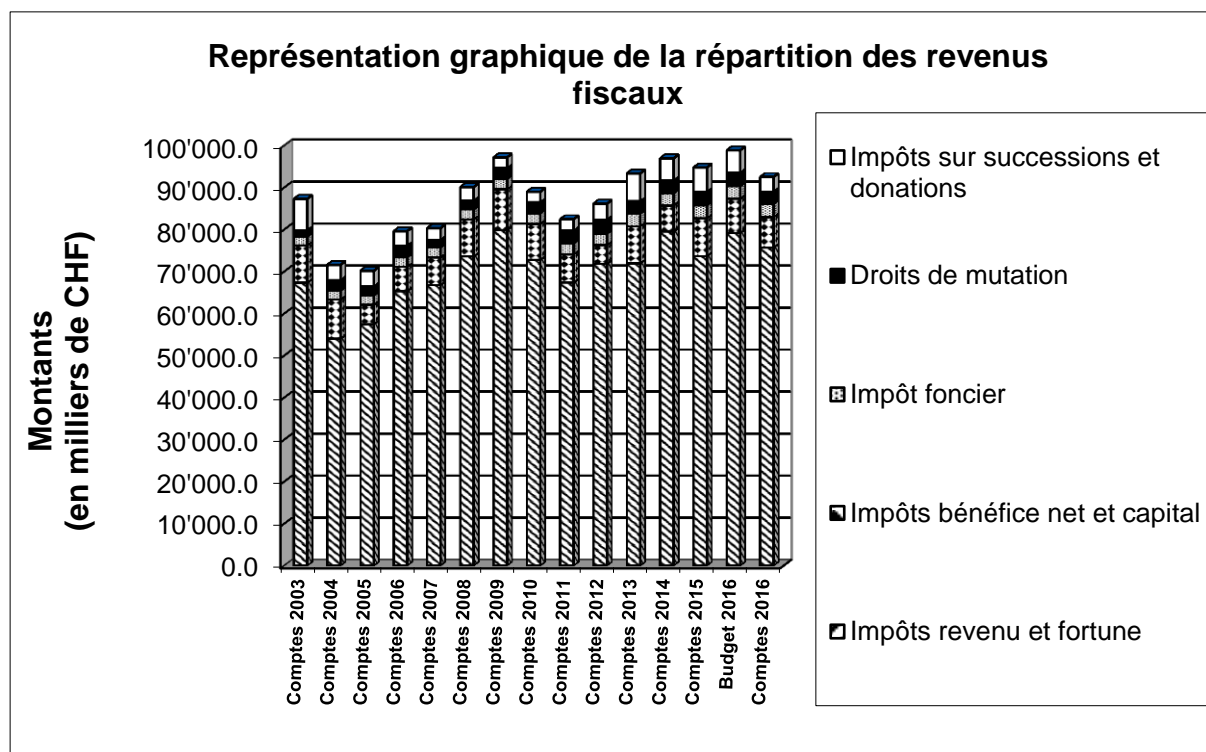
L'estimation des recettes liées à ce type d'impôt est extrêmement difficile car elles peuvent varier de manière très importante d'une année à l'autre.

*Tableau comparatif des revenus fiscaux entre les comptes 2016 et les comptes 2015 :*

Intitulé	Comptes 2016 (Taux de 61.0)	Comptes 2015 (Taux de 63.0)	Ecart	Ecart (en %)
Impôts sur le revenu	54'117'737.57	55'151'121.65	-1'033'384.08	-1.9%
Impôt sur la fortune	16'237'303.13	14'439'476.06	1'797'827.07	12.5%
Impôt à la source	1'974'307.36	1'483'221.57	491'085.79	33.1%
Impôt spécial des étrangers	3'385'875.18	2'637'484.93	748'390.25	28.4%
<b>Total impôts sur le revenu et sur la fortune personnes physiques</b>	<b>75'715'223.24</b>	<b>73'711'304.21</b>	<b>2'003'919.03</b>	<b>2.7%</b>
Impôts sur le bénéfice	6'551'378.90	8'298'037.98	-1'746'659.08	-21.0%
Impôt sur le capital	327'855.25	283'744.35	44'110.90	15.5%
Impôt complémentaire immeubles	390'224.00	403'703.50	-13'479.50	-3.3%
<b>Total impôts sur le bénéfice et sur le capital personnes morales</b>	<b>7'269'458.15</b>	<b>8'985'485.83</b>	<b>-1'716'027.68</b>	<b>-19.1%</b>
Impôt foncier	3'144'461.10	3'066'488.30	77'972.80	2.5%
Droits de mutation	2'938'483.90	3'248'077.90	-309'594.00	-9.5%
Impôts sur les successions et donations	3'392'751.30	5'723'813.50	-2'331'062.20	-40.7%
Impôt sur les chiens et taxes diverses	50'350.00	48'900.00	1'450.00	3.0%
Patentes et concessions	25'439.40	2'659.65	22'779.75	856.5%
Part aux impôts sur les gains immobiliers	1'489'359.25	2'257'616.75	-768'257.50	-34.0%
Redistribution de la taxe sur le CO2	15'090.05	15'298.50	-208.45	-1.4%
<b>TOTAL DES REVENUS FISCAUX</b>	<b>94'040'616.39</b>	<b>97'059'644.64</b>	<b>-3'019'028.25</b>	<b>-3.1%</b>

Le total des revenus fiscaux est en diminution de 3.1% par rapport aux comptes de l'année 2015.

Graphique de la répartition de l'évolution des revenus fiscaux depuis l'année 2003 :



### 3.2. Les revenus non fiscaux

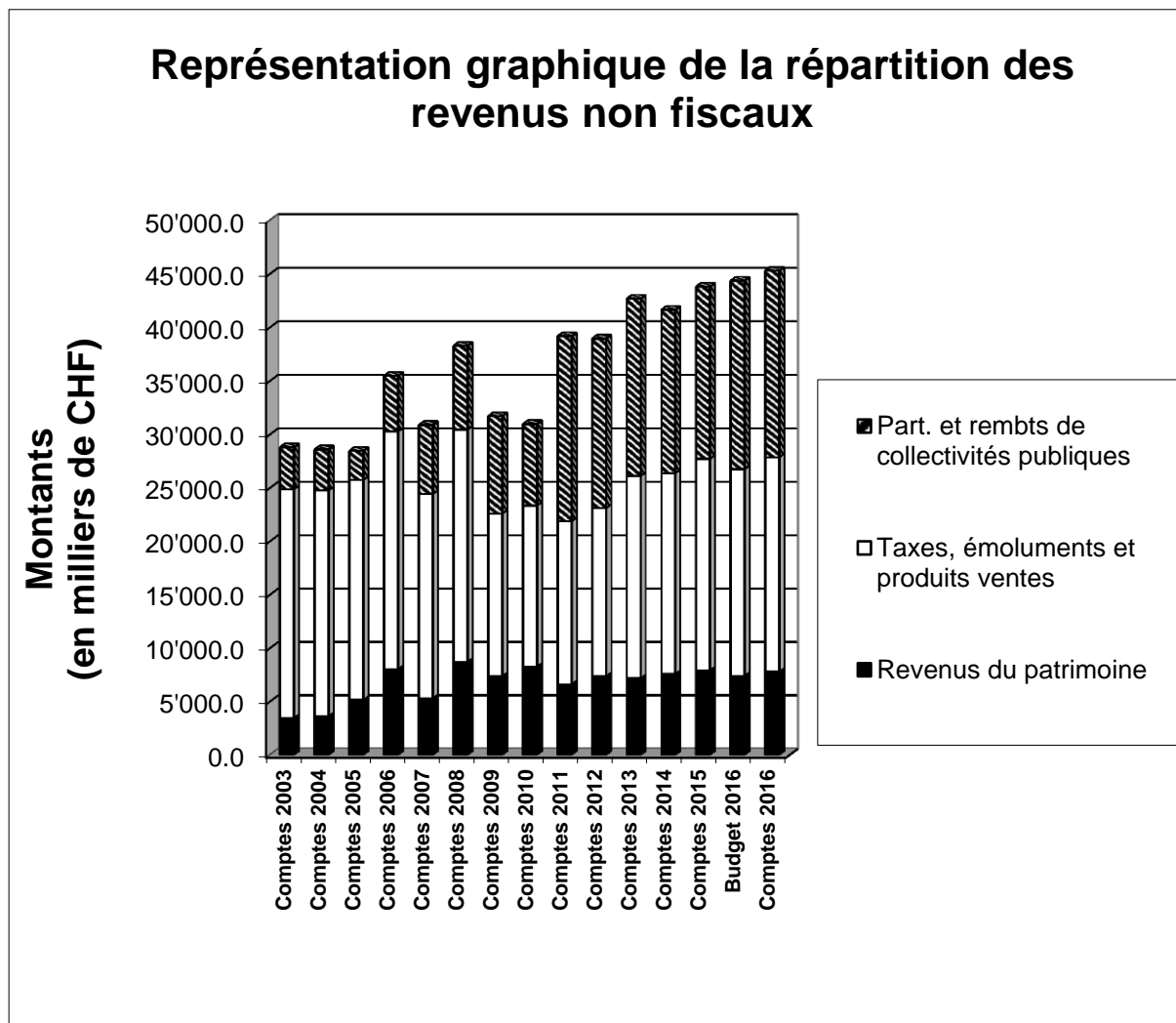
Cette catégorie concerne les revenus n'ayant pas un caractère d'impôt.

Les revenus non fiscaux sont composés des éléments suivants :

- revenus relatifs au patrimoine ;
- revenus relatifs aux taxes, émoluments et produits des ventes ;
- revenus relatifs aux participations et remboursements de collectivités publiques ;
- revenus relatifs aux autres participations et subventions.

On constate que les revenus non fiscaux sont supérieurs de 2.1% à ce qui a été prévu dans le budget 2016 (y compris les crédits supplémentaires). Cette progression de ce type de revenus provient de l'augmentation des revenus du patrimoine (+5.4%) ainsi que des taxes, émoluments et produits des ventes (+3.7%).

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus non fiscaux depuis l'année 2003 :



### 3.3. Les revenus internes

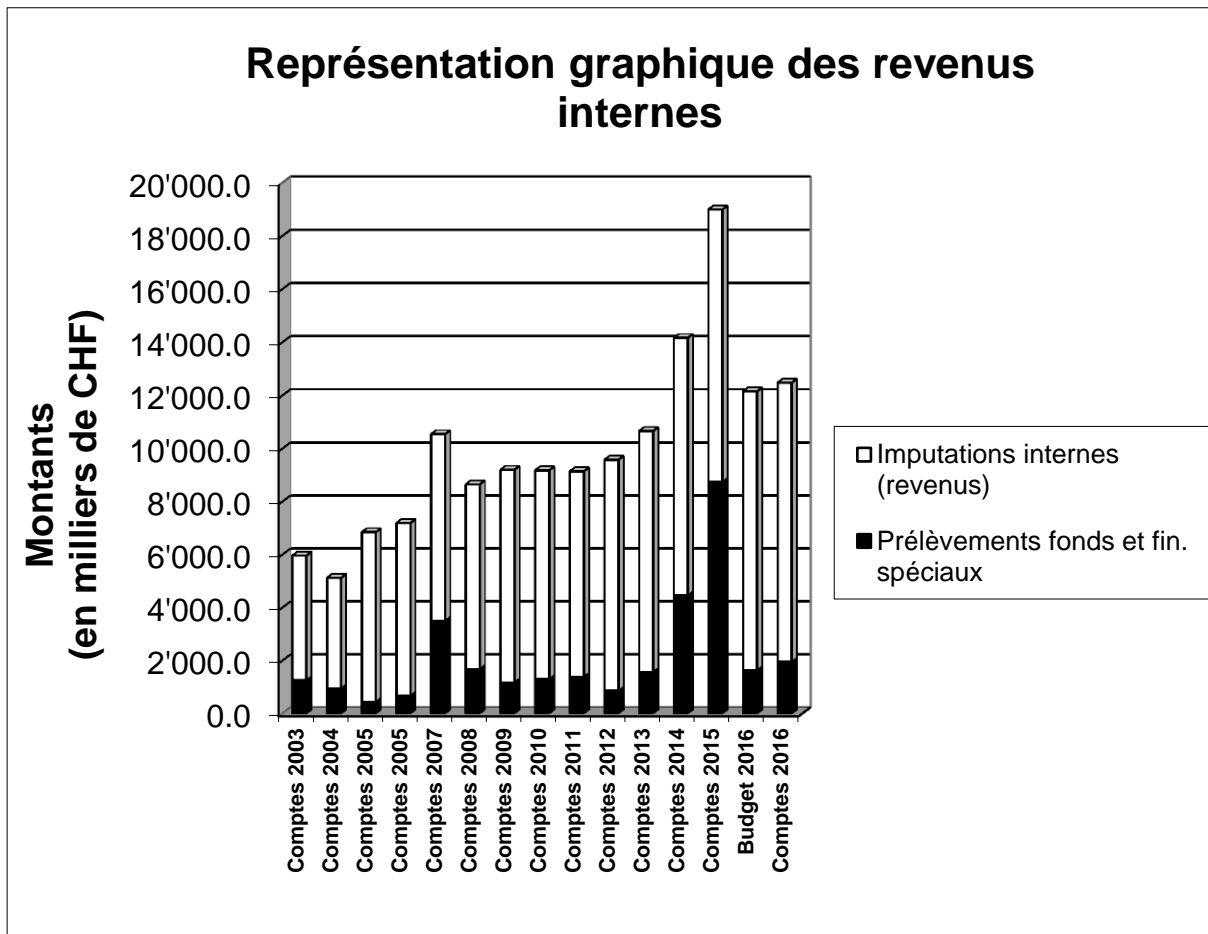
Ces revenus, comme leur nom l'indique, proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'administration communale.

Les revenus internes sont composés des éléments suivants :

- revenus relatifs aux prélèvements sur les fonds et financements spéciaux ;
- revenus relatifs aux imputations internes.



Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus internes depuis l'année 2003 :

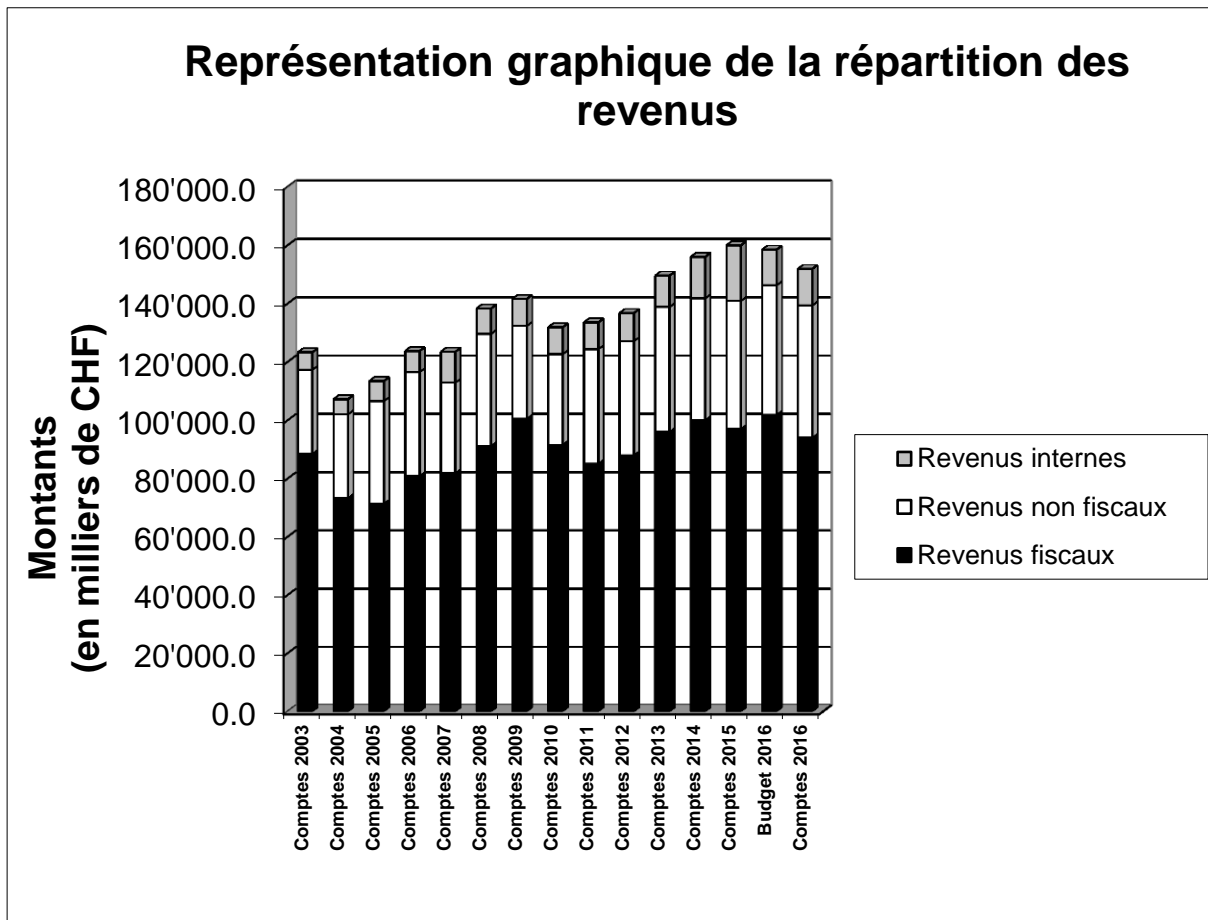


### 3.4. Analyse des revenus - Récapitulation

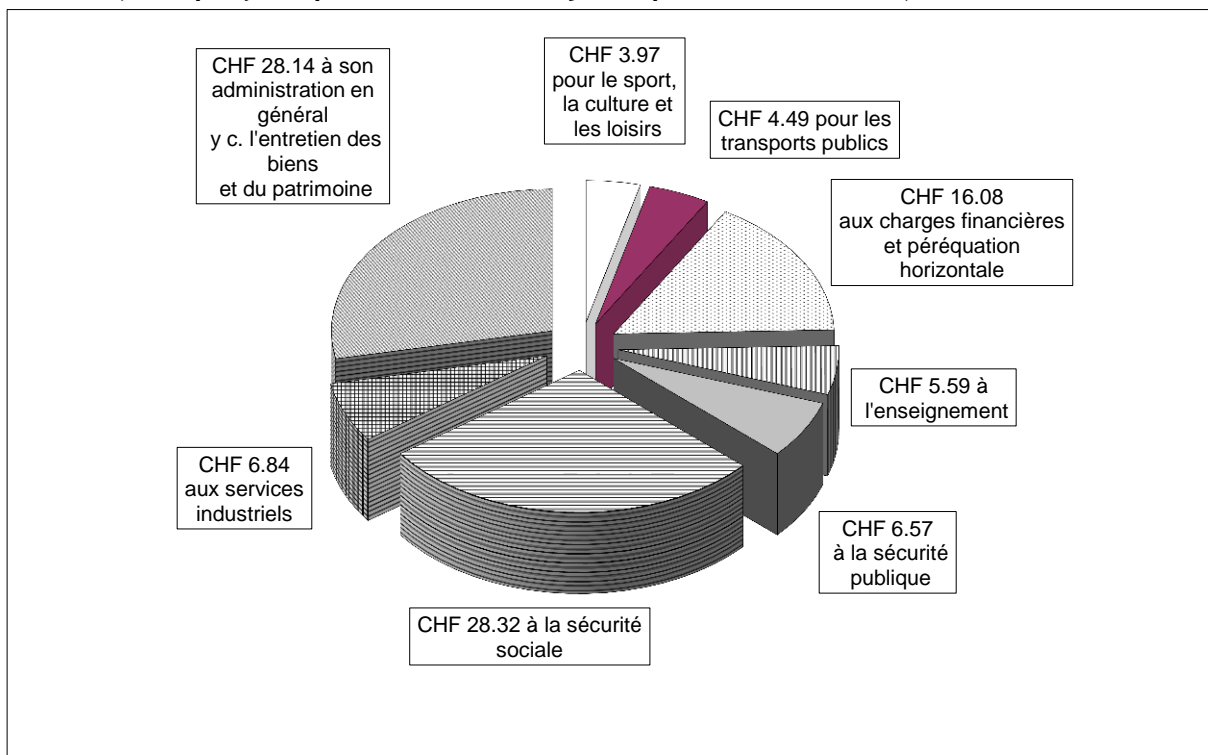
*Tableau récapitulatif des revenus relatifs aux comptes 2016, au budget 2016 (y compris les crédits supplémentaires), aux comptes 2015 ainsi qu'aux comptes au 31 décembre 2014 :*

Intitulé	Comptes 2016	Budget 2016	Comptes 2015	Comptes 2014
Impôts sur le revenu et la fortune	75'715'223.24	79'200'000.00	73'711'304.21	79'565'250.81
Impôts sur le bénéfice net et le capital	7'269'458.15	8'150'000.00	8'985'485.83	6'158'061.81
Impôt foncier	3'144'461.10	3'000'000.00	3'066'488.30	2'974'325.95
Droits de mutation	2'938'483.90	3'200'000.00	3'248'077.90	3'040'740.40
Impôts sur les successions et donations	3'392'751.30	5'300'000.00	5'723'813.50	5'142'323.40
Impôt sur les chiens et taxes diverses	50'350.00	47'000.00	48'900.00	54'391.60
Patentes et concessions	25'439.40	10'500.00	2'659.65	68'033.95
Part impôts sur les gains immobiliers	1'489'359.25	3'000'000.00	2'257'616.75	3'075'050.35
Redistribution de la taxe sur le CO2	15'090.05	0.00	15'298.50	11'333.25
<b>Sous-total revenus fiscaux</b>	<b>94'040'616.39</b>	<b>101'907'500.00</b>	<b>97'059'644.64</b>	<b>100'089'511.52</b>
Revenus du patrimoine	7'817'419.85	7'419'090.00	7'947'956.04	7'608'737.77
Taxes, émoluments et produits ventes	20'071'593.57	19'350'950.00	19'799'749.38	18'791'044.27
Part. et remboursements de collectivités publiques	17'422'827.84	17'601'500.00	16'068'966.37	15'258'892.73
Autres participations et subventions	75'498.00	76'700.00	129'862.00	147'590.60
<b>Sous-total revenus non fiscaux</b>	<b>45'387'339.26</b>	<b>44'448'240.00</b>	<b>43'946'533.79</b>	<b>41'806'265.37</b>
Prélèvements fonds et fin. Spéciaux	1'954'283.35	1'646'000.00	8'752'430.13	4'466'708.38
Imputations internes (revenus)	10'529'815.13	10'512'370.00	10'246'417.61	9'698'944.39
<b>Sous-total revenus internes</b>	<b>12'484'098.48</b>	<b>12'158'370.00</b>	<b>18'998'847.74</b>	<b>14'165'652.77</b>
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>151'912'054.13</b>	<b>158'514'110.00</b>	<b>160'005'026.17</b>	<b>156'061'429.66</b>

Représentation graphique de la répartition et de l'évolution des revenus totaux depuis l'année 2003 :



En 2016, chaque fois que la Ville de Pully a dépensé CHF 100.00, elle a consacré :



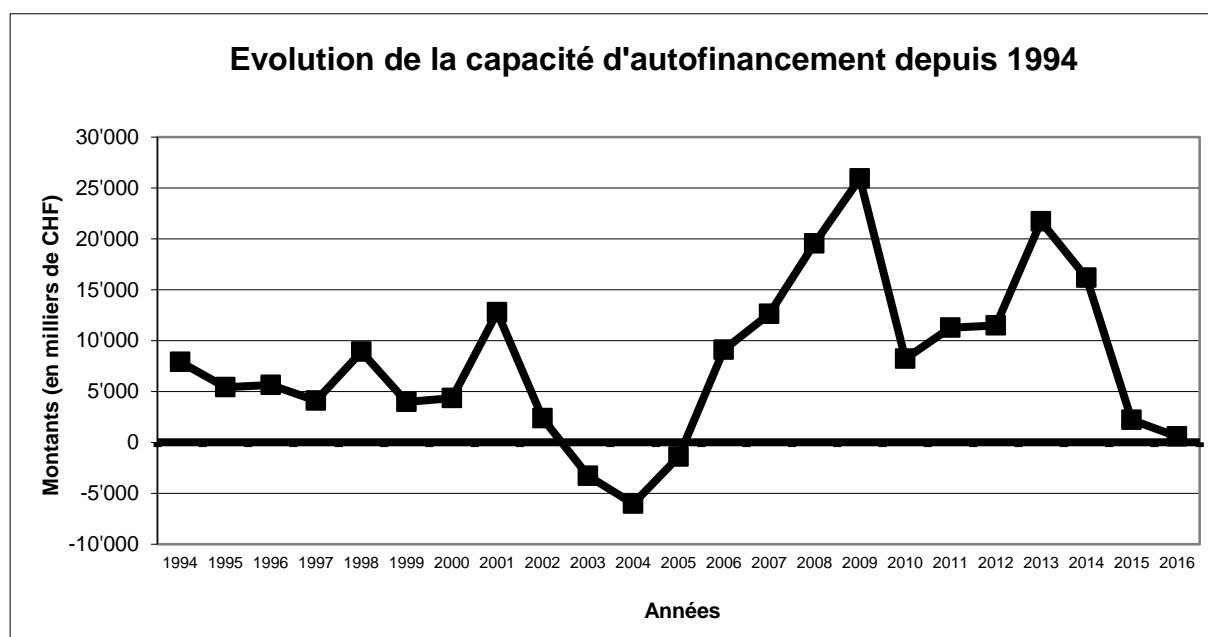
## 4. Analyse des charges et des revenus - Récapitulation

COMPTES 2016 Charges et revenus par nature	Administration générale	Finances	Domaines et bâtiments	Travaux et urbanisme	Instr. publique et cultes	Police	Sécurité sociale	Services industriels	TOTAL
<b>Montants en milliers de CHF</b>									
Autorités et personnel	9'566.1	875.8	3'130.5	9'013.1	3'194.1	516.5	1'706.2	1'357.2	29'359.5
Biens, services, marchandises	4'623.7	631.9	3'921.5	4'887.4	3'252.5	123.6	162.9	5'951.7	23'555.2
Intérêts passifs	2.0	1'016.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1'018.6
Amortissements	177.5	626.6	349.0	1'328.6	999.8	159.4	21.4	226.5	3'888.8
Rembts, participations et subv. coll. publiques	7'205.6	23'411.4	0.0	2'203.0	81.1	9'170.8	36'129.2	14.0	78'215.1
Aides et subventions	741.5	0.0	4.3	12.5	807.7	0.0	5'142.1	0.0	6'708.1
Attrib. fonds et fin. spéciaux	20.0	75.5	0.0	1'375.9	0.0	44.5	0.0	502.0	2'017.9
Imputations internes	238.4	0.0	0.0	4'863.1	2'311.2	0.0	0.0	3'117.1	10'529.8
<b>Total des charges</b>	<b>22'574.8</b>	<b>26'637.8</b>	<b>7'405.3</b>	<b>23'683.6</b>	<b>10'646.4</b>	<b>10'014.8</b>	<b>43'161.8</b>	<b>11'168.5</b>	<b>155'293.0</b>
Impôts	0.0	92'510.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	92'510.7
Patentes, concessions	0.0	25.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	25.4
Revenus du patrimoine	254.3	989.4	3'274.5	964.6	360.2	675.3	0.0	1'299.1	7'817.4
Taxes, émoluments, produits des ventes, rembts de tiers	1'937.4	112.4	506.3	6'798.2	474.1	310.8	1'269.9	8'662.5	20'071.6
Part à des recettes cantonales sans affectation (gains immob.)	0.0	1'504.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1'504.5
Participations et rembts de collectivités publiques	105.0	16'124.2	0.0	1.3	1'009.1	2.4	8.5	172.3	17'422.8
Autres participations et subventions	0.0	0.0	0.0	75.5	0.0	0.0	0.0	0.0	75.5
Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	169.7	53.6	427.9	754.4	249.3	0.0	0.0	299.4	1'954.3
Imputations internes	1'055.6	1'013.4	851.5	4'631.7	2'127.3	0.0	115.1	735.2	10'529.8
<b>Total des revenus</b>	<b>3'522.0</b>	<b>112'333.6</b>	<b>5'060.2</b>	<b>13'225.7</b>	<b>4'220.0</b>	<b>988.5</b>	<b>1'393.5</b>	<b>11'168.5</b>	<b>151'912.0</b>

## 5. Autofinancement

LIBELLE	Montants
Total des revenus des comptes 2016	151'912'054.13
Total des charges des comptes 2016	-155'292'969.83
Résultat des comptes 2016	-3'380'915.70
<i>Eléments non monétaires :</i>	
Imputations internes (charges) dans les comptes 2016	10'529'815.13
Imputations internes (revenus) dans les comptes 2016	-10'529'815.13
Amortissements comptables dans les comptes 2016	3'289'448.87
Défalcations d'impôts et de créances débiteurs dans les comptes 2016	599'303.27
Attributions fonds et financements spéciaux dans les comptes 2016	2'017'918.50
Prélèvements fonds et financements spéciaux dans les comptes 2016	-1'954'283.35
<b>Cash-flow/cash-loss (capacité d'autofinancement) des comptes 2016</b>	<b>571'471.59</b>
Investissements nets de l'année 2016	-10'235'877.28
<b>Solde après financement des investissements selon les comptes 2016</b>	<b>-9'664'405.69</b>

*Graphique montrant l'évolution de la capacité d'autofinancement de la Ville de Pully depuis 1994 jusqu'au 31 décembre 2016 :*



Durant les années 2003, 2004 et 2005, notre Commune a généré systématiquement des marges d'autofinancement négatives. Cela signifie que, durant ces années, la Ville de Pully devait non seulement s'endetter pour financer l'entier des investissements, mais également pour une partie du fonctionnement courant. D'ailleurs, ces années ont été marquées par une forte augmentation du niveau de l'endettement communal.

Tout comme l'année 2015, l'année 2016 se solde par une marge d'autofinancement légèrement positive (5.6%) et est donc par conséquent proche de zéro.

En effet, avec une valeur se situant aux alentours de CHF 0.6 mio, la marge d'autofinancement 2016 est la plus faible réalisée depuis l'année 2005. D'ailleurs, c'est seulement la deuxième fois depuis 11 ans qu'elle ne couvre pas l'entier des investissements et loin s'en faut. C'est ainsi la somme approximative de CHF 9.7 mios qui a manqué durant l'exercice écoulé, afin de financer les investissements nets communaux. Par conséquent, l'endettement communal a augmenté durant cette période de CHF 10.0 mios afin de se situer à la somme de CHF 80.0 mios au 31 décembre 2016.

## 6. Communication

---

Un communiqué de presse sera rédigé afin de présenter les comptes 2016. De plus, un article sera inséré dans le journal communal.

Les actions de communication à entreprendre sont définies en collaboration avec le Service de la communication.

## 7. Programme de législature

---

La réalisation des objectifs et mesures inclus dans le programme de législature 2016-2021 sont en grande partie dépendante des moyens mis à disposition des services communaux, donc par conséquent, des comptes annuels. De plus, il serait fastidieux et sans utilité évidente de mettre en relation les différents objectifs et mesures avec les dépenses budgétaires.

## 8. Conclusions

---

Pour la première fois depuis 11 ans, le résultat relatif à l'exercice 2016 se solde par un excédent de charges (déficit) de CHF 3'380'915.70.

Ainsi, la marge d'autofinancement réalisée durant l'année 2016 n'a pas été suffisante afin de financer l'entier des investissements. Par conséquent, l'endettement de notre

Commune a progressé de CHF 10.0 mios afin de se situer à la somme de CHF 80.0 mios au 31 décembre 2016.

Ce résultat que l'on peut qualifier de décevant est la conséquence de recettes fiscales largement inférieures aux prévisions. En effet, nous devons déplorer une forte baisse des revenus d'impôts, notamment ceux relatifs à l'impôt sur le revenu ainsi que ceux que l'on peut considérer comme aléatoires et conjoncturels (droits de mutations, impôts sur les successions et les donations ainsi que la part sur les gains immobiliers).

Les prochaines années seront marquées par un programme d'investissements nécessaire au développement de notre ville. La réalisation progressive de ce programme nécessitera des financements externes qui auront une incidence sur le niveau de l'endettement communal. Il est à noter que les conditions octroyées actuellement sur le marché des emprunts sont extrêmement favorables et ne péjore que très peu la situation financière de notre Commune. En effet, les taux négatifs imposés par la Banque Nationale Suisse (BNS) a pour effet de produire des taux d'intérêts extrêmement bas alors que les dépôts sont quant à eux, sanctionnés par des intérêts négatifs. Par conséquent, avec la situation financière qui prédomine actuellement, il est préférable d'emprunter que de posséder beaucoup de liquidités. Néanmoins, la situation peut changer de manière très rapide, raison pour laquelle la Municipalité reste très attentive à l'évolution des taux sur le marché.

Il convient toutefois de relever que, sur le plan comptable, une partie de ces investissements pourra être amortie au moyen des réserves constituées ces dernières années. Celles-ci devraient donc permettre de faire face à bon nombre de défis qui attendent notre ville ces prochaines années.

Ainsi, le résultat négatif réalisé dans le cadre du bouclage des comptes 2016 est révélateur de quelques sujets de préoccupation pour les années à venir.

En effet, l'évolution constante à la hausse de notre participation au financement de la facture sociale pèse de manière lourde sur le bouclage des comptes de l'année 2016. Cette évolution devrait perdurer ces prochaines années, notamment à cause du système péréquatif qui devrait faire l'objet de quelques modifications qui n'avantagerons pas notre Commune et ce, malgré le refus par le peuple suisse de la nouvelle réforme de l'imposition des entreprises (RIE III).

Dans ce contexte très incertain, il est de notre devoir de pratiquer une gestion prudente des dépenses communales afin que la Ville de Pully soit placée dans les conditions les plus favorables pour faire face aux nombreux défis de ces prochaines années et mener à bien une série d'investissements nécessaires.

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

**Le Conseil communal de Pully,**

vu le préavis municipal N° 15-2017 du 3 mai 2017,  
vu le rapport de la Commission des finances,

**décide**

- d'approuver les comptes 2016 et de donner décharge aux organes responsables ;
- d'approuver les comptes 2016 de la Commission intercommunale de la STEP de Lausanne (CISTEP).

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 10 mai 2017.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic		Le secrétaire
		
G. Reichen		Ph. Steiner

Annexes : brochures des comptes 2016, comptes 2016 de la CISTEP, attestation des comptes 2016 par la fiduciaire